

L'appel de la CGT rejeté, Ford Blanquefort au bout de la route

Le dernier espoir des salariés de Ford d'empêcher les licenciements s'est envolé ce mardi. La cour d'appel de Bordeaux s'est déclarée incompétente pour juger les motifs économiques de la fermeture de l'usine girondine. La CGT-Ford va se porter en cassation, et appelle à manifester samedi contre les licenciements. L'avenir des salariés, et celui de la friche industrielle, sont désormais en question.

Par [Simon Barthélémy](#) publié le 17/09/2019 à 19h32

« On est plutôt triste car on va se faire virer mais on va continuer la bataille, on ne lâchera pas tant qu'on a un peu d'honneur et de force », affirme Philippe Poutou.

Aux côtés du leader de la CGT-Ford, ils sont une vingtaine visiblement abattus, à se présenter devant les journalistes, dans les locaux du comité d'entreprise de Ford. [La cour d'appel de Bordeaux](#) vient de se déclarer incompétente à juger le litige entre la CGT et le constructeur américain, confirmant [la décision prise en première instance](#).

Conséquence : quelque 500 salariés de l'usine de Blanquefort vont recevoir leurs lettres de licenciement à partir du 1er octobre. L'assignation à jour fixe tentée par la CGT était la dernière tentative pour enrayer le PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) du constructeur américain. Ce mardi, le syndicat annonce son intention de se pourvoir en cassation.

« Il s'agit pour nous, clairement, d'un déni de justice, car au final il n'y a aucune instance pour vérifier, contrôler et juger de la légalité d'un licenciement économique », poursuit Philippe Poutou.

La CGT espérait que la justice impose à Ford d'accepter l'offre de reprise de son usine de boîtes de vitesse par le groupe belge Punch. La cour d'appel se désistant, il s'agit désormais « de trouver le juge introuvable », poursuit Philippe Brun, l'avocat du syndicat.

Faillites

Alors que la justice civile renvoie vers les tribunaux administratifs pour trancher la validité d'un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi), il estime que, selon l'arrêt Heinz du Conseil d'Etat, il n'appartient pas aux autorités administratives de se prononcer sur les motifs économiques.

Regrettant que l'affaire n'ait pas été jugée par des magistrats spécialistes de droit social, dont dispose Maître Brun parle même de « faillite judiciaire » :

« Renvoyer les salariés devant les prud'hommes, c'est juste pas possible, cela avalise l'idée qu'on ne peut juger d'une clause économique que quand les salariés sont licenciés. »

L'avocat et la CGT insistent également sur la « faillite politique » de ce dossier :

« On ne peut pas avoir un président de la République française et un ministre de l'économie qui dénoncent la lâcheté et l'hostilité d'une multinationale, puis qui, pour ne pas lui déplaire, finissent par accepter toutes ses conditions. »

La métropole va-t-elle payer Ford ?

Y compris celles concernant l'indemnisation de l'Etat et des collectivités locales... Alors que, selon la CGT, les pouvoirs publics lui ont attribué 50 millions d'euros d'aides directes ou indirectes pour maintenir le site de Blanquefort et ses 1000 emplois pendant 5 ans, le constructeur ne serait prêt à reverser que 18 millions d'euros d'indemnités, moins 4 millions pour la revente d'un terrain à Bordeaux Métropole.

« On va batailler pour s'intégrer dans les discussions sur ce sujet, poursuit Philippe Poutou. Nous voulions imposer une reprise du site et une réindustrialisation du site rapidement. En fait, Ford va garder le terrain pendant 5 ans pour se plier à ses obligations légales de dépollution. Il va tout raser et revendra le terrain. C'est un cuisant échec pour les pouvoirs publics. »



Philippe Poutou au comité d'entreprise de Ford (SB/Rue89 Bordeaux)

Indiquant « se foutre de Ford, de son usine et des bagnoles », le leader de la CGT regrette que l'État ne se soit pas saisi de cette opportunité pour « répondre aux immenses besoins environnementaux de transports collectifs propres ». Et limiter ainsi la casse sociale pour les 872 salariés, dont un tiers est déjà parti en pré-retraite :

« Certains vont trouver du travail, d'autres pas. On sait par expérience – Continental, Goodyear, Molex... – que cela va être difficile pour les trois quarts des anciens salariés, qui risquent de se retrouver au chômage, ou d'avoir des boulots précaires ou moins bien payés. Sans compter les suicides et les familles disloquées. »

Même pas morts

Si certains anciens ont bien retrouvé du travail – TBM a par exemple embauché 30 ex salariés de Ford -, la CGT affirme n'avoir « aucune nouvelle » d'autres promesses de reclassement émanant de grandes entreprises, comme [celles de Safran pour sa future usine du Haillan](#) (imprimerie de pièces 3D).

« Mais cela ne se fera pas avant 2021 et ne concernera que des métiers d'ingénierie, ce qui ne correspond pas au profil des salariés de Ford », indique Gilles Lambersend, de la CGT.

Alors le syndicat ne lâche pas l'affaire. Il poursuit ses actions en justice – recours devant le Bureau international du travail, le comité européen des droits sociaux, et bientôt la cour de cassation et les prud'hommes.

Et il appelle à une manifestation contre les licenciements, ce samedi 21 septembre à Bordeaux, où les Ford appellent à la convergence des luttes avec les urgentistes et les Gilets jaunes. Un concert de solidarité, « [Ford, même pas mort !](#) », aura lieu le soir au [Krakatoa \(Mérignac\)](#), avec une belle affiche, les humoristes Thomas VDB et Pierre-Emmanuel Barré, suivis des concerts de Bertrand Belin, Cali vs The Hyènes et Radio Elvis, entre autres.